



Etats généraux de l'alimentation 2017
Les propositions de :
APCA, FNSEA, Jeunes Agriculteurs, SOLAAL, Coop de France

Lutte contre le gaspillage alimentaire (atelier 10)

Les Chambres d'agriculture, les Jeunes Agriculteurs, la FNSEA et Coop de France figurent parmi les membres fondateurs de SOLAAL. Depuis sa création en 2013, SOLAAL a contribué à la distribution de 12 000 tonnes de produits agricoles, soit l'équivalent de 24 millions de repas.

SOLAAL a publié un guide *Le don agricole de A à Z*, en septembre 2017, sous forme de fiches pédagogiques et incluant une cinquantaine de témoignages qui illustrent les bonnes pratiques des dons agricoles et actions solidaires locales.

Le secteur agricole subit des pertes mais ne gaspille pas

Les agriculteurs produisent pour nourrir leurs concitoyens et vivent de la vente de leurs produits. Parfois, ces produits sont invendus en raison de plusieurs facteurs qui leur échappent :

- crises sanitaires, aléas climatiques, changements de comportement du consommateur,
- décisions politiques entraînant des fermetures de marchés (cf. embargo russe),
- exigences des clients (cf. calibrage),
- saturation du marché (cf. télescopage avec des importations).

En cas d'invendus, les produits agricoles ont des destinations multiples : dons aux associations d'aide alimentaire, alimentation animale, retournement en champ (amendement vert), création de nouveaux produits (vaisselle à base de pulpe végétale...), méthanisation ou destruction car impropres à la consommation pour des raisons sanitaires. En aucun cas, les produits ne sont gaspillés.

Il est donc important de prendre en compte cette spécificité du secteur agricole, qui subit des pertes car confronté à des produits invendus.

Cette spécificité du secteur agricole doit être portée au niveau européen. Il est essentiel d'avoir une définition claire et commune du gaspillage alimentaire partagée par tous les Etats-membres.

Les indicateurs pour mesurer le gaspillage et les pertes alimentaires devront être pertinents pour le secteur agricole.

Renforcer l'information sur l'usage des produits agricoles

Par manque d'information sur leur utilisation (cuisson, recettes), les consommateurs peuvent être amenés à jeter un produit.



Il faut donc :

- sensibiliser les enfants à l'école par une éducation civique sur l'alimentation et le gaspillage (ex : semaine du goût) ;
- renforcer les échanges : les agriculteurs expliquent aux enfants leur travail et l'origine des produits agricoles, à l'école ou lors d'une visite de leur exploitation (dans le cadre notamment du réseau « Fermes ouvertes » de la FNSEA).

Les bénéficiaires de l'aide alimentaire doivent aussi pouvoir bénéficier d'informations à ce sujet. Toutes les associations d'aide alimentaire accompagnent les personnes sur ce plan mais il faut sans cesse prendre en compte cette nécessité.

Par ailleurs, il peut être intéressant de développer la diversité culturelle via l'échange de recettes entre les bénéficiaires.

Il faut aider les associations d'aide alimentaire à poursuivre l'information et la formation sur l'usage des produits agricoles.

Clarifier les définitions des dates de consommation

L'incompréhension des consommateurs vis-à-vis des dates de consommation engendre du gaspillage. Le réflexe est de jeter une fois la date dépassée sans distinction -par méconnaissance- de DLC ou de DDM. Il existe une liste de produits qui ne sont concernés par aucune de ces dates et qu'il conviendrait aussi de rappeler (miel, sucre, vinaigre, par exemple). Outre la DLC et la DDM, il existe une date de conservation après ouverture qui ajoute à la confusion.

Il faut renforcer l'information du consommateur sur la possibilité de consommer des produits après la DDM.

Mieux encadrer les promotions

Environ 7 kg de produits alimentaires sont jetés chaque année sans avoir été déballés. La promotion conduit à faire augmenter le volume des achats de certains produits ou catégories de produits qui, arrivant en date de péremption, finissent à la poubelle !

Les promotions, qu'elles soient du fait du distributeur ou de l'industriel, doivent être encadrées pour éviter des braderies excessives destructrices de valeur et incompréhensibles pour les consommateurs.

Ce qui n'a pas de prix se jette plus facilement. Redonner de la valeur à l'alimentation limitera le gaspillage.

Inclure l'enjeu du gaspillage alimentaire dans les Projets alimentaires territoriaux

Dans le but de répondre au PNA (Programme national de l'alimentation), en favorisant la justice sociale, les Chambres d'agriculture veulent engager des actions de lutte contre le gaspillage et de réduction des déchets via les PAT (Projets Alimentaires territoriaux) :



Il faut associer tous les autres maillons de la chaîne alimentaire (transformation, transport/logistique, distribution), et pas seulement l'amont (phase de production) et l'aval (consommation).

Les projets ne pourront être réalisés que si un financement est prévu. Or, actuellement, seulement certains projets obtiennent un soutien financier dans le cadre du PNA. Il convient de généraliser ce soutien et de prévoir un bilan régulier de ce dispositif.

Prévoir un soutien financier de tous les PAT incluant la lutte contre le gaspillage alimentaire et un bilan régulier.

Lever les freins aux dons agricoles

Depuis 2013, SOLAAL vise à faciliter les dons agricoles. Son expérience de gestion opérationnelle des dons agricoles lui a permis d'identifier les freins et les leviers pour y remédier.

Toutefois, il reste quelques points d'amélioration, notamment sur les plans administratif et réglementaire.

- **Obtenir un dispositif fiscal permettant d'encourager les dons de viandes** ; en effet, l'éleveur doit pouvoir faire un don de viande qui soit ensuite transmis à l'association sous forme de produits carnés via l'abattoir de première découpe. SOLAAL a demandé aux pouvoirs publics, avec les associations d'aide alimentaire, que tous les dons agricoles puissent bénéficier d'une réduction d'impôt comme tout citoyen donateur. Des réponses ont été apportées pour plusieurs filières mais il manque toujours le cas des dons de viande.
- **Lever le frein de l'apport total à une organisation de producteurs (OP)** quand un producteur veut donner des produits hors calibre par rapport aux cahiers des charges des clients de l'OP. Il existe des dérogations à la règle de l'apport total à une OP mais le don n'est pas mentionné dans les règles de l'OCM Fruits et légumes. Or les produits concernés peuvent parfois atteindre des volumes importants qui pourraient être donnés.
- **Dématérialiser le certificat de distribution gratuite dans le cadre du retrait communautaire**

Pour obtenir une indemnité liée à la distribution gratuite de produits agricoles invendus, les règles communautaires prévoient qu'un certificat de don soit rempli par l'association d'aide alimentaire habilitée qui a reçu les dons. Or le nombre d'antennes associatives peut atteindre plus de 450. La gestion de l'envoi du certificat aux donateurs est très chronophage (relances nombreuses) mais, surtout, les documents mettent du temps à arriver à destination. Il serait plus facile pour toutes les parties prenantes de recourir à la numérisation pour l'envoi de ce certificat.



- **Supprimer les cotisations MSA sur le montant des dons**

Le montant des dons est soumis au prélèvement de cotisations MSA, ce qui réduit le montant de la réduction d'impôt, prévue par la loi à hauteur de 60 % du coût de revient des produits donnés. Or ce n'est pas le cas pour les autres donateurs non agricoles.

Il faudrait donc pouvoir une application de la loi qui soit la même pour tout citoyen donateur.

- **Renforcer la distribution de l'aide alimentaire pendant les mois d'été**

Les associations d'aide alimentaire fonctionnent grâce aux bénévoles. La période estivale entraîne une diminution de leur présence dans beaucoup d'antennes associatives. Or cette période correspond souvent à des dons de produits frais donc périssables et qui demandent une réactivité importante. De plus en plus d'associations assurent une permanence mais elle est réduite et cela ne permet pas de répondre à toutes les offres.

- **Faciliter le retour des cagettes consignées**

Les fruits et légumes sont de plus en plus conditionnés dans des cagettes qui sont consignées (IFCO, par exemple). Cela constitue un frein pour le donateur si ces cagettes ne sont pas rendues. Or des volumes importants de produits peuvent être donnés dans un rayon géographique qui va au-delà de la région, ce qui rend difficile et coûteux le retour des cagettes vides. Un dispositif devrait pouvoir permettre de comptabiliser ces cagettes pour que le donateur ne soit pas obligé de payer la consigne.

- **Mettre en place des filières activables en cas de crise de production**

En cas de forts volumes de produits invendus, il faut écouler très rapidement les produits souvent périssables. Or, il n'existe pas de filière facilement activable pour prendre en charge, transporter et éventuellement transformer des écarts de production générés par une crise agricole.

Soutenir et renforcer la présence de SOLAAL dans les territoires

Les relais régionaux de SOLAAL s'appuient sur des organismes existants (fédérations départementales ou régionales de la FNSEA, chambres régionales et départementales d'agriculture) mais ont du mal à dégager du temps à structure constante. Un soutien financier leur permettrait de dédier un poste à la sensibilisation des agriculteurs et des coopératives au don, à la recherche de gisements de produits à donner et à l'organisation de dons de proximité.